

UNE FRUF PLUS FORTE POUR QUE LES CITES VIVENT

F R U F - IX° CONGRES

NANCY 18-21 mars

TEXTES INTRODUCTIFS AUX COMMISSIONS

## TEXTE INTRODUCTIF A LA COMMISSION CULTUREL ET SERVICES

Le rôle de cette commission est d'approfondir certaines notions qui nous permettront de mieux définir le sens de notre intervention et d'apporter des propositions concrètes au Congrès tant au niveau national que pour les associations.

Notre analyse doit partir des préoccupations du résident qui s'installe dans la cité et du caractère spécifique des cités : c'est un lieu de vie où le résident a besoin de se reposer, de se distraire, de travailler. Dès son entrée à la cité, le résident ne ressent pas immédiatement la nécessité d'avoir une action revendicative, par contre il cherche à rencontrer d'autres résidents, à se distraire. En rendant la vie en cité plus agréable, la FRUF diminuera les difficultés rencontrées à chaque rentrée pour pouvoir rester étudiant.

L'animation de la vie collective en cité, les activités culturelles, les services, font partie intégrante de notre activité syndicale avec l'idée que nous devons défendre l'ensemble des intérêts des résidents et qu'à l'heure actuelle aucun problème ne peut être considéré comme un problème mineur. C'est chaque jour que nous devons aider les résidents à surmonter les difficultés, leur donner les moyens de s'organiser pour prendre en main leurs intérêts. En contribuant à l'instauration d'une véritable vie collective, l'animation culturelle permet d'élever le niveau de conscience des résidents, de montrer que tous les problèmes sont liés.

Actuellement on ne peut pas parler d'animation culturelle sans parler de la lutte pour les moyens :

- la politique d'asphyxie des Oeuvres Universitaires se manifeste au niveau culturel par l'insuffisance des équipements et la baisse relative des crédits culturels.
- l'administration tente de reprendre en main les activités culturelles par l'intermédiaire des comités de résidence en supprimant l'autonomie dont disposent les résidents : l'existence de l'association est seule garante d'une véritable animation culturelle qui vise à :
  - répondre à tous les besoins des résidents, mettre ses richesses propres au service de tous, faciliter les rapports entre résidents, rompre l'isolement.
  - lutter contre le handicap socio-culturel pour les résidents.

Il nous faut tenir compte des conditions nouvelles :

- les difficultés de plus en plus nombreuses qu'il rencontre font que le résident a de moins en moins de temps à consacrer aux loisirs.
- le séjour moyen en cité-U diminue considérablement et le résident a tendance à le considérer comme un état provisoire sans chercher à s'organiser avec l'ensemble des résidents (les cités sont de plus en plus désertées le week-end)

Face à cela, le développement des services doit permettre de faire prendre conscience de la nécessité du syndicat et de rendre le résident plus disponible pour défendre l'ensemble de ses revendications et participer à la vie collective de la cité.

La commission devra se pencher sur ces aspects de notre intervention et définir précisément ce que doit être notre pratique en matière de culturel et services en apportant les réponses aux questions suivantes :

- Qu'attend le résident de la vie en Cité ?
- Comment briser l'isolement et créer une vie collective ?
- Comment vaincre le handicap socio-culturel des résidents ?
- Quels services permettent d'aider les résidents dans leur vie de tous les jours ?

Et par rapport à notre pratique :

- Comment satisfaire les besoins de tous les résidents (action de masse) ?
- Comment leur faire prendre en main les activités (action démocratique) ?
- Comment lier les activités culturelles avec l'activité revendicative ?

Le travail de la commission sera aussi de faire des propositions concrètes à partir des expériences vécues par les associations sur l'élargissement de notre intervention et les moyens d'y parvenir (travail d'explication auprès des résidents, ...), sur les possibilités offertes localement avec diverses organisations (FOL, MJC, Centres culturels municipaux, ...).

Développer une véritable vie collective c'est ancrer l'association dans la cité vis à vis des résidents et de l'administration et élever le niveau de conscience des résidents.

## TEXTE INTRODUCTIF A LA COMMISSION JEUNES MENAGES ET RESERVATIONS HLM

M. Soisson avait déclaré en son temps ne plus vouloir construire de cités universitaires. Son successeur, Madame Saunier-Sefté, sous des prétextes démagogiques : intégration des étudiants au reste de la population et aux structures culturelles mises en place par les municipalités, a confirmé à la délégation du Bureau National de la FRUF qu'elle a reçue dernièrement, la volonté du gouvernement auquel elle appartient de liquider les cités universitaires.

Dans de telles conditions, les réservations HLM apparaissent clairement comme la solution de remplacement que le gouvernement compte mettre en place et imposer aux étudiants et qui constitue un désengagement financier total de la part de l'état et la mort du logement social étudiant. En effet :

1° Les résidents HLM doivent payer un loyer identique à celui des locataires ordinaires : la fixation du montant des loyers n'étant plus du ressort du CROUS mais des sociétés HLM. Dans ces conditions le CROUS perd son rôle social au service de l'étudiant pour ne plus être que l'intermédiaire entre ce dernier et les sociétés HLM. Etant donné la fréquence et l'importance des hausses des loyers (45 % en 18 mois à Nancy) et si rien n'est fait pour remédier à cette situation, ce sont tous les étudiants issus des couches sociales défavorisées qui sont menacés d'être chassés de l'Université.

2° Au loyer principal viennent s'ajouter une liste de charges (eau, gaz, électricité, chauffage, frais d'entretien) que n'ont pas à supporter les résidents universitaires et qui viennent grever le budget des résidents HLM.

3° N'étant plus considérés comme résidents mais comme locataires ordinaires, les résidents HLM sont assujettis à la taxe d'habitation dont le montant ne cesse d'augmenter (600 Fr pour un F2 cette année à Nancy) étant donné le désengagement financier de l'état vis à vis des collectivités locales.

4° Les services normalement rendus aux résidents universitaires sont supprimés : changement de draps, femmes de ménage, factotums, loges.

5° Aucun équipement collectif socio-culturel n'est prévu. Quant aux crédits culturels mieux vaut ne pas en parler.

6° Quant aux étudiants mariés ayant des enfants, rien n'est prévu dans le domaine des crèches, le CROUS et les municipalités se renvoyant la balle quant à ce problème.

7° Enfin, du fait de leur dispersion géographique et de l'isolement en résulte, il est très difficile aux étudiants logés en HLM de se rencontrer et de s'organiser.

Face à cette situation la FRUF avance un certain nombre de solutions, à long terme aussi bien qu'à court terme.

Nous nous prononçons pour :

- 1° L'alignement des loyers HLM sur ceux des cités universitaires pour jeunes ménages existantes, la différence étant prise en charge par l'état sous forme de subventions attribuées aux CROUS par le CNO.
- 2° L'augmentation de la subvention de fonctionnement du CNO afin que les réparations dues à l'usure ne soient plus à la charge des résidents, ainsi que son attribution sur 12 mois, les appartements HLM étant occupés toute l'année durant par leurs locataires étudiants.
- 3° L'exemption totale de la taxe d'habitation, le manque à gagner occasionné aux communes étant compensé par une subvention du CNO aux CROUS qui serait reversée par eux à ces dernières.
- 4° L'attribution de locaux collectifs et socio-culturels en nombre suffisant ainsi que de crédits culturels équivalents à ceux attribués aux résidents universitaires auxquels viendraient s'ajouter des crédits supplémentaires destinés à l'animation pour enfants.
- 5° La construction de crèches
- 6° La reconnaissance des associations de résidents HLM comme seuls interlocuteurs valables par les CROUS.

A plus long terme, nous nous prononçons pour la construction de cités universitaires pour jeunes ménages. Bien entendu nous ne nous opposons pas systématiquement à l'intégration des étudiants à la population même sous forme de constructions HLM pourvu que celles-ci soient gérées par les CROUS et dotées de locaux collectifs socio-culturels en nombre suffisant et que soient prévus les crédits culturels nécessaires à une animation de qualité. Nous ne nous opposons aux réservations HLM actuelles que dans la mesure où elles ne servent qu'à masquer le désengagement financier de l'état à notre égard.

En conclusion, il est loisible de constater que les résidents HLM voient leurs conditions de vie aggravées par rapport à celles des résidents universitaires à cause des charges supplémentaires qu'ils ont à supporter tout en ne bénéficiant pas d'aucun des avantages des cités-U.

Nul besoin d'être prophète

Nul besoin d'être prophète pour savoir que c'est la situation qui attend l'ensemble des résidents si nous n'engageons pas la lutte pour la défense des cités universitaires dès maintenant.

Malgré tout il est dès à présent possible de gagner sur un certain nombre de questions : des solutions existent. Pour les faire aboutir il suffit de s'organiser et d'engager la lutte : à Nancy les résidents HLM ont obtenu du CROUS qu'un local leur soit attribué et qu'ils puissent participer gratuitement aux activités culturelles de la MJC locale.

De cette lutte dépend l'attitude du pouvoir demain à l'égard du logement social étudiant.

## TEXTE INTRODUCTIF A LA COMMISSION ETUDIANTS ETRANGERS

Cette commission a pour but d'examiner les conditions de vie des étudiants logés en résidence et de considérer quelle doit être l'activité de la FRUF envers ces résidents qui --s'ils rencontrent les problèmes communs à tous les résidents-- ont cependant des problèmes spécifiques dus à leur condition d'étrangers en France.

Il va donc s'agir pour nous de cerner au mieux la situation de ces résidents en ayant à l'esprit deux données importantes : que ces étudiants ont des conditions de vie similaires à celles de tous les résidents et que la prise en compte de leurs problèmes spécifiques ne veut pas dire substituer à leurs organisations.

Nous devons donc nous attacher aux principaux problèmes :

- La proportion de résidents étrangers par ville.
- Leur intégration, leur participation aux commissions d'admission.
- Leur accueil, leurs besoins culturels spécifiques.
- Leur participation à la vie de la cité et de l'association...

Ce qui importe pour nous c'est d'avoir une vue plus exacte de la situation de ces étudiants afin que notre analyse soit plus affinée et que nous ayons par là même une action plus juste et donc plus efficace.

Nous devons notamment examiner où en est l'application du plan d'urgence. Pour cela il faudra que chaque ville arrive au congrès avec un certain nombre de données qui nous permettront d'avoir une vue plus générale au niveau de la Fédération.

Chaque association doit donc se préoccuper de savoir quels sont les principaux problèmes auxquels se heurtent les étudiants étrangers dans sa ville. Pour cela il sera bon qu'elles aient des contacts avec les organisations d'étudiants étrangers.

A partir de ces données la Fédération dégagera un certain nombre d'axes de lutte primordiaux sur lesquels nous devons nous battre. Nous

demandons aux associations de venir au congrès avec des éléments précis notamment sur les contingentements.

De la préparation des commissions depend le déroulement du Congrès et donc l'efficacité de notre action future. Nous insistons donc auprès des directions d'associations pour qu'elles prennent en compte sérieusement le travail de préparation.

## TEXTE INTRODUCTIF A LA COMMISSION ORGANISATION

L'organisation c'est la base du syndicat dans ses aspects qualitatif et quantitatif. C'est le révélateur de notre conception de l'association, du syndicat, et ce n'est pas un hasard si le projet de résolution insiste fortement dans ce sens : un syndicat de masse et démocratique.

Conception, oui, mais surtout une exigence qui apparaît de plus en plus clairement, au fur et à mesure que notre activité s'étend à de nouveaux domaines, et aussi à fur et à mesure que nos conditions de vie et d'études s'aggravent et rendent l'activité syndicale plus difficile pour chacun.

IL N'EST PLUS POSSIBLE AUJOURD'HUI DE FAIRE FONCTIONNER UNE ASSOCIATION A QUELQUES UNS.

La lutte que nous avons menée cette année -et que nous menons encore sous d'autres formes- l'a bien montré. Seules les associations fortes, s'appuyant largement sur les résidents, ont pu bien mener la grève des loyers, et ceci sans négliger l'activité culturelle et les services qui restent la base de notre intervention. Elle a montré la nécessité de disposer d'une organisation de masse, mais aussi celle d'organiser un fonctionnement de celle-ci, démocratique, dans la prise des décisions importantes, bien sûr, mais aussi dans le travail quotidien de l'association, dans les structures traditionnelles -bureau, conseil d'administration- comme dans des structures plus nouvelles et plus larges -délégués d'étages.

\*\*\*\*\*

Il reste beaucoup à faire dans ces deux domaines.

- S'il est normal qu'une association jeune connaisse des difficultés de syndicalisation au départ, nombre de nos associations demeurent à un état groupusculaire -moins de 100 syndiqués-, non pas par manque d'activité ou d'acquis, mais parce qu'elle ne voient pas l'utilité de renforcer l'association.

- Nombre de nos associations conservent un fonctionnement "familial", où les structures démocratiques sont limitées au strict minimum.

Progresser dans ces deux directions sera un moment important du débat. Mais des progrès ont déjà été faits depuis un an, et il nous faudra faire le bilan -même si la grève en a montré l'utilité- de la mise en place des délégués d'étage décidée en mai dernier, de l'effort fait pour avoir des bureaux complets, de l'effort des petites associations pour se renforcer.

.../...

Voilà les axes principaux de la commission organisation, que nous aurons à discuter en référence aux discussions que nous avons déjà eues dans les collectifs nationaux, et surtout au projet de résolution du Congrès.

IXème CONGRES FRUF - 18-19-20-21 MARS NANCY VANDOEUVRE

\* \* \* \* \*

TEXTE INTRODUCTIF A LA COMMISSION FINANCES

\* \* \* \* \*

Le précédent congrès avait fixé des objectifs financiers de la Fédération. Aujourd'hui, nous pouvons tirer des conclusions sur la concrétisation de ces objectifs, et à partir des carences qui se sont fait sentir notamment pendant la grève de loyer, dégager les solutions qui seraient les plus aptes à faire évoluer la situation sur le plan financier.

Le 8ème congrès avait fixé le budget prévisionnel pour l'année à 17 Millions (AF). Les associations par un versement de 10% sur leurs activités culturelles devaient permettre à la fédération d'atteindre cet objectif.

En fait, la fédération a tourné sur 7 Millions (AF) cette année. Les initiatives financières représentent seulement 15 % de ce budget. Elles n'ont donc pas constitué une source nouvelle de revenus pour la fédération. Le budget de 17 Millions est loin d'être atteint.

Un autre problème, est que les rentrées d'argent à la fédération sont très irrégulières. Cette irrégularité a entraîné une carence dans la sortie du matériel national lors de la grève de loyers notamment; ce qui a constitué un frein certain à l'activité revendicative de toute la fédération.

A la lumière de cet exemple, et pour pouvoir développer une action qui ne soit pas entravée par des empêchements financiers,

LE BUREAU NATIONAL PROPOSE :

1°) l'établissement d'un budget provisionnel de la trésorerie nationale (rien de changé)

2°) Que chaque association verse régulièrement à la fédération une somme fixée (une fois par mois). Cette somme serait égale au produit du nombre de syndiqués par une certaine quote part.

#### DETERMINATION DE LA QUOTE PART :

Le Bureau National propose de diviser les associations en 5 groupes, à chacun de ces groupes correspond une quote part. La somme à payer chaque mois par association serait le produit du nombre de syndiqués par la quote part correspondant au groupe dans laquelle se trouve l'association.

Le classement d'une association dans une catégorie se fait en commun accord avec le BN, en prenant en considération le nombre de syndiqués, le taux de syndicalisation et les possibilités financières de l'association.